© Drogues Info Service - 17 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

test urinaire positif sans raison apparente

Par lezgegos Postée le 15/10/2022 17:59

> Bonjour,Merci de vos réponses par avance ! J'ai perdu mon permis suite a un depistage thc au volant. Je ne suis plus en peridode de suspension donc j'ai entamé les demarches pour récuperer mon permis. J'ai fait mon test psychotechnique sans probleme, la ou le probleme se pose c'est vis a vis du test urinaire que je viens de faire suite a ma visite a la comission médicale.... Ce test est revenu positif alors que je ne consomme plus de stupefiant depuis mi aout Minimum ! Du CBD en petite quantité il y a un mois... La prefecture va donc recevoir un test ou le thc est détecté... Savez vous quelle est la suite de la procédure ? A quoi dois je m'attendre ensuite ?Merci a ceux qui me répondront...

Mise en ligne le 18/10/2022

Bonjour,

Votre test urinaire est positif alors que vous avez cessé vos consommations de cannabis depuis mi-août. Vous avez consommé ponctuellement du CBD en petite quantité. Vous vous interrogez au sujet de la procédure.

Un résultat « positif » signifie que le test pratiqué a décelé la présence de la drogue recherchée à un niveau plus élevé que le seuil de référence et, donc, que la personne testée a fait usage de la drogue identifiée. En dessous de ce seuil, le test est déclaré « négatif ». Les seuils de référence sont fixés par convention à la suite de travaux reconnus internationalement. En ce qui concerne le test urinaire pour le dépistage du THC (substance psychoactive contenue dans le cannabis) le seuil de positivité est fixé à 50ng/ml.

Si votre test est positif, vous serez contraint de repasser une visite médicale ultérieurement afin de présenter un test négatif qui vous permettra de récupérer votre permis.

Le cannabis est l’une des drogues qui reste le plus longtemps dans l’organisme. La vitesse d'élimination du THC est variable d'un individu à l'autre et dépend donc du métabolisme de chacun car nous sommes tous différents. Le THC est stocké dans les graisses et s'élimine par l'urine et la sueur. Par conséquent un fumeur qui boit beaucoup d'eau et fait du sport (et donc transpire), éliminera plus vite qu'un fumeur sédentaire et ne buvant qu'assez peu d'eau.

En moyenne le THC reste présent dans l'urine, selon les individus entre 30 et 70 jours. Si vous avez arrêté vos consommations mi-août vous pouvez par conséquent être positif jusqu'à fin octobre.

Il se peut aussi que votre test soit rendu positif par un médicament ou/et une autre substance que vous avez consommés. De nombreux médicaments contiennent des dérivés opiacés (morphine, codéine par exemple). C'est le cas de certains sirops contre la toux et de nombreux médicaments contre la douleur dont la consommation peut provoquer un résultat positif à un test de dépistage.

Il est important, lorsqu'une personne doit subir un dépistage de drogues qu'elle signale au médecin ou au laboratoire d'analyses les éventuels traitements qui lui sont prescrits.

Lorsqu'un dépistage est positif, la personne dépistée peut demander qu'un nouveau test soit effectué. Ce test de contrôle, mené sur le même échantillon mais avec une autre méthode, permettra d'obtenir un résultat définitif.

Vous nous indiquez également avoir consommé du CBD. Le CBD doit être extrait d'une variété de chanvre autorisée figurant sur la liste du code de la santé publique (article R.5132-86) et sa teneur en THC ne doit pas dépasser 0.3%. Dans le cas d'un usage chronique quotidien, le CBD, même s'il ne contient que 0.3% de THC peut positiver dans certains cas un dépistage urinaire.

Si aucun des éléments cités ci-dessus ne vous permettent d'espérer une réponse favorable à l'avancement de la procédure de récupération de votre permis, nous ne pouvons que vous inviter, si cela est encore possible, à différer votre rendez-vous pour la récupération de votre permis, jusqu'à ce que votre test de dépistage urinaire soit négatif.

Pour votre information, vous trouverez ci joint un lien vers le dossier dépistage de notre site internet.

Pour de l'écoute, des questions complémentaires ou du soutien, nos écoutants sont disponibles 7j/7 de 8h à 2h du matin par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ou par tchat de 14h à minuit depuis notre site internet.

Nous vous souhaitons bon courage dans vos démarches.

Bien cordialement,

En savoir plus :

- Dossier dépistage : le dépistage